

COMMUNIQUE

Infractions graves à la législation sur le bien-être des animaux dans une exploitation de Malle

Le mardi 17 avril 2007, un cas flagrant de négligence envers les animaux a été constaté dans une exploitation agricole à Malle lors d'un contrôle de l'AFSCA.

A cette occasion, une dizaine de cadavres de bovins en état de décomposition ont été retrouvés dans l'exploitation. Cinq cadavres gisaient à l'extérieur recouverts d'une bâche en plastique, d'autres, dont quelques veaux, gisaient dans les étables, parmi les animaux encore vivants. Sur les 58 bovins encore présents, certains présentaient un état de maigreur accusée.

Suite à des problèmes financiers et familiaux, l'exploitant a cessé d'apporter les soins nécessaires aux animaux, ne les a plus nourris, et ne faisait plus appel au vétérinaire en cas de maladie. De plus, faute d'avoir vidangé les fosses à lisier, celui-ci affleurait, dans les étables, jusqu'au-dessus des caillebotis, au point de contraindre les animaux à patauger et à se coucher dans leurs propres déjections.

Afin de donner rapidement aux 58 bovins rescapés les soins et la nourriture nécessaires, l'éleveur les a transférés, en accord avec l'AFSCA, chez un autre éleveur, où ils demeureront sous la surveillance de l'AFSCA. Dès que les animaux auront recouvré un état de santé normal, ils seront libérés pour pouvoir être vendus.

Un procès-verbal a été dressé à l'encontre de l'éleveur, pour infractions à l'*Arrêté royal relatif à la protection des animaux détenus à des fins agricoles*.

L'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire souhaite souligner à ce propos que lors de ses contrôles dans la chaîne alimentaire, elle prête également une grande attention au bien-être des animaux détenus à des fins agricoles."

